

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 FEVRIER 2013

Présents : M. TRON, M. PRIVAT, Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. MONFRAY, Mme DE YOUNGMEISTER, M. BATTESTI, Mme BOUBY, Mme LEVIEUX, M. DESPOUY, Mme ARNAUD, M. GIOVANNACCI, M. ARFI, M. DESAULLE, Mme MANANDHAR, M. BARRANCO, M. LEVASSEUR, M. PHILIPPE, M. EL-KHABLI, Mme BERSEILLE, Mme ADELAIDE, M. LALANNE, M. BOURDEAU, Mme BOUVET, M. SIAUGUE, M. GRUBER, Mme JOURNEL, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

Absents, excusés, représentés : Mme GRUEL représentée par M. PRIVAT, Mme DIDELOT représentée par Mme DE YOUNGMEISTER, Mme BOURCHET représentée par M. BOURDEAU, M. LE CORRE représenté par Mme LEVIEUX

Absents, excusés, non représentés : Mme KINGUE-EKWALLA

Secrétaire : M. BOURDEAU

M. GRUBER demande des précisions sur les décisions N°12 12 257, N°13 01 018 et N°13 01 020.

M. le Maire répond qu'il s'agit de contentieux en matière d'urbanisme, la première concerne une contestation d'autorisation de travaux, la seconde un recours contre le PLU et la dernière concerne une personne revendique la propriété d'un terrain mais ne veut pas rembourser les sommes engagées par la Ville pour des dégâts occasionnés sur la voie publique par un arbre implanté sur sa parcelle.

Mme SOROLLA demande des précisions sur les trois décisions concernant des prêts auprès de la Caisse des Dépôts et de la Caisse d'Epargne et présentant des différences au niveau des taux d'intérêts, des amortissements et frais de dossiers.

M. MONFRAY répond que les trois emprunts ont été traités d'une manière linéaire avec des remboursements réguliers et des taux constants mais que les frais sont différents suivants les banques.

M. CHEVALIER concernant la mise à disposition gratuite du Café-Cultures à la fédération UMP de l'Essonne, demande si les socialistes auront la même égalité de traitement.

M. le Maire répond que cette égalité existe déjà et dit qu'il attend avec impatience la prochaine période électorale pendant laquelle toutes les formations politiques bénéficieront des mêmes avantages et ce d'autant plus qu'aucune salle n'a jamais été mise à sa disposition à Ris-Orangis en 20 ans de mandat parlementaire.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE

- des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

M. le Maire propose de délibérer sur la motion proposée par M. BONSIGNORE à la fin de l'ordre du jour ce qui est accepté à l'unanimité.

Intervention de M. le Maire :

« En préalable, je tiens à m'adresser à vous et en particulier à Mme SOROLLA pour vous informer que j'ai déposé plainte auprès du tribunal pour dénonciation calomnieuse, à l'encontre de Mme

SOROLLA, plainte avec partie civile suite aux manœuvres qu'elle a intentées à mon encontre à l'occasion des élections législatives, puis une seconde action pour lui demander de bien vouloir rembourser les frais occasionnés par la détérioration d'un micro. J'ai sur cette affaire saisi le procureur de la République et le Préfet en vertu de l'article 40 du code de procédure pénale sur la base l'article 322 pour destruction de bien public.

M. le Maire aborde l'ordre du jour.

DELIBERATION N°13 02 001 : DEBAT D'ORIENTATION BUDG ETAIRE

M. le Maire rappelle le contexte dans lequel le budget des communes intervient et dit que la situation économique et financière du pays est sans doute plus préoccupante qu'elle ne l'a jamais été. Il rappelle ensuite les perspectives économiques et financières annoncées par le gouvernement en milieu d'année dernière telles qu'un retour de la croissance, un maintien du pouvoir d'achat et des garanties pour les collectivités territoriales et interroge : quelle est la situation 9 mois après ? Est-ce que le taux de croissance est conforme aux annonces faites par le Président de la République et son premier ministre ? A défaut, les ressources fiscales ne suivront pas et les fonds de concours aux collectivités territoriales vont manquer. Puis, il dit que le déficit était annoncé à 3% en 2013 alors que tout porte à croire que cela sera nettement au-delà. La politique de relance devant permettre le renforcement du pouvoir d'achat est mise à mal et cite en exemple le gel du point d'indice dans la fonction publique pour la 3^{ème} année consécutive puis s'adresse à l'opposition en disant : « j'ai entendu pendant des années des discours sur le thème il n'y a rien d'autres dans votre politique que la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires sauf que lorsqu'on réalisait 1 milliard d'euros d'économies sur le non renouvellement de fonctionnaires d'Etat partant à la retraite, on en reversait 600 à 700 millions ; le GVT était préservé et la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) permettait une augmentation du pouvoir d'achat moyen des fonctionnaires sans bouger le point d'indice. Aujourd'hui, on a un point d'indice maintenu à zéro ce que vous avez dénoncé pendant des années, la suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires dans la fonction publique ce qui pose déjà des problèmes puisque des professeurs nous ont déjà fait savoir qu'ils n'acceptaient plus de tenir les études comme ils le faisaient auparavant et toute une série de mesures ou d'aides dont la suppression va impacter cruellement le pouvoir d'achat des fonctionnaires..... » Puis, il évoque la remise en cause du système de l'auto-entreprenariat, une augmentation des cotisations des salariés et des entreprises pour financer la retraite, le projet du gel des retraites c'est-à-dire la désindexation des retraites sur les prix, le doublement de l'imposition de l'épargne salariale, le rétablissement des droits de succession sur le barème d'avant 2007.

Pour conclure, il dit, de nouveau, que le budget doit être prévu dans un contexte difficile, contexte où le déficit n'est pas contrôlé. La France ne respectera pas l'engagement pris auprès des instances européennes, où il vient d'être annoncé une baisse des dotations budgétaires accordées par l'Etat de l'ordre d'un milliard et demi en 2014 et d'un milliard et demi en 2015, après une stagnation en 2013, soit 3 milliards de moins de prévu.

A ces difficultés s'en ajoutent d'autres et il cite l'annonce du désengagement de l'Etat du dispositif de la réussite éducative. Il rappelle que le dispositif, mis en place il y a 4 ans, vise à accompagner les enfants en difficultés scolaires, recensés, identifiés par les services sociaux et les professeurs des écoles. Ce dispositif qui au début, suivait 11 familles en touche aujourd'hui 140 pour un budget de 230 000 euros. Que faire face à ce désengagement ?

Il cite aussi la décision du ministre de l'Education Nationale au sujet de la réforme des rythmes scolaires et évoque l'impact économique et financier pour les communes estimé pour Draveil à environ 700 000 €. Pour ces deux mesures l'impact sur les finances communales n'est pas loin du million d'euros

Il cite encore la baisse des financements générés par les décisions du Conseil Général relatives aux nouvelles modalités de financement des places en crèche, aux aides apportées aux associations sportives et au remplacement des contrats triennaux qui portaient sur 5 millions d'euros par des contrats quinquennaux qui portent sur 3 millions d'euros pour les opérations d'investissement. Il conclut avec le report des aides du Conseil Régional qui a entraîné la renégociation de la totalité du programme d'investissement sur les écoles, et en particulier celui pour l'école Jean Jaurès qui a dû

être reporté d'un an.

Puis, il présente la situation financière de la commune et les orientations municipales pour l'exercice 2013 :

« En ce qui concerne Draveil, le résultat d'exercice s'établit à 3 566 704,22€, réparti comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	29 268 068.37 €	34 468 476.15 €
Section d'investissement	17 704 976.29 €	16 071 272.73 €
Total	46 973 044.66 €	50 539 748.88 €

Nous dégageons 3,5 millions de marge, cela ne veut pas dire qu'il y a des dividendes, des bénéfices, c'est une collectivité que nous gérons. Cela veut simplement dire que nous avons la capacité en cas de déficit d'investissement de ne pas prélever (pas d'impôts supplémentaires), et de ne pas emprunter au-delà du raisonnable. La preuve en est que l'endettement de la commune diminue de façon constante maintenant depuis 5 ou 6 ans, 26 millions d'encours en 2007, 16 millions actuellement.

En section de fonctionnement :

Les recettes de gestion courante ont connu un bon taux de recouvrement (104%) dû principalement aux participations familiales dont le montant confirme la hausse de fréquentation constatée dans les structures périscolaires : accueils, centres de loisirs, restauration scolaire (+14%).

Les droits de mutation ont connu une baisse importante (- 370 k€) en 2012 qui correspond à une diminution des transactions immobilières à l'instar de l'ensemble du territoire national. Cela ne fait que confirmer que nous sommes dans une période d'insatisfaction des marchés immobiliers. Quant à la fiscalité, jamais le marché immobilier ne s'est effondré comme il l'a fait y compris dans le logement social. Nous allons descendre en dessous de 300 000 logements neufs/an alors qu'il en était prévu 500 000 dans le programme présidentiel précédent. Cela touche directement les draveilloises et les draveillois, nous avons aujourd'hui 650 familles qui sont demandeurs de logements à Draveil, elles ne sont ni de droite, ni de gauche, ces familles sont tout simplement en difficulté. Je vous dis très clairement que c'est à l'égard de ces gens là qu'il faut avoir des gestes et c'est la raison pour laquelle, je m'empresse de vous le dire, nous maintenons toute la politique que nous avons mis en œuvre ces dernières années en demandant pour chaque permis déposé de plus de 7 logements qu'un tiers des logements soit réservé pour le logement social.

Concernant les grandes dotations, dotation forfaitaire, DSU, dotation nationale de péréquation, dotation solidarité IDF, attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle, malgré une diminution légère sur ces grandes dotations, il n'est prévu aucune augmentation de la fiscalité, ni au niveau de la commune, ni au niveau de la communauté d'agglomération. Nous arrivons à tenir les grands ratios que nous avons toujours défendus.

Les dépenses de personnel ont atteint un montant de 18 187 130,49€, soit une hausse de 3.8% par rapport aux résultats 2011, liée principalement à la revalorisation du SMIC (+ 110 000 €) et aux affectations supplémentaires de personnels sur les structures enfance et petite enfance (226 000 €), compte tenu des hausses de fréquentations mentionnées plus haut.

En section d'investissement :

D'importants travaux sur les bâtiments ont été entrepris en 2012, avec la réhabilitation du gymnase de la Citadelle (1 350 000 € de travaux et 30 000€ d'équipements), le démarrage de la réhabilitation des bâtiments sis 75 Général De Gaulle (225 000 €), la création d'un Accueil Périscolaire au Groupe Scolaire Jules Ferry (287 000 €) et les travaux du restaurant scolaire Jean Jaurès (110 000€).

Dans le domaine de la voirie, 552 000 € ont été consacrés aux grosses réparations, 422 000 € à la rue Brossolette ainsi que 305 000 € aux rues Le Bail, Charmilles et Claudines.

Pour financer l'ensemble de ces travaux, la ville a dû contracter un emprunt de 1,5M€. Compte tenu du montant de remboursement de la dette en capital (2.3 M€), l'encours de la dette continue donc de diminuer (15.8 M€ au 31/12/2012) permettant de garder des marges de manoeuvre appréciables pour les investissements à venir. Ce qui veut dire que la Ville investit, la Ville emprunte peu, la Ville se désendette tout en ayant une fiscalité qui diminue.

Le ratio « dette/habitant » s'établit ainsi à 550 € habitant sur Draveil contre 1049 € en moyenne pour les communes de la même strate.

Si vous en avez besoin, je tiens à votre entière disposition le site internet « le journal du net » qui a publié les chiffres que je viens d'évoquer en comparaison des villes de la strate.

Dans le cadre des orientations municipales pour le prochain exercice sur la partie concernant les dépenses de la section de fonctionnement :

En matière de personnel, outre le traditionnel glissement vieillesse technicité (190 000 €), le budget communal intégrera la revalorisation du SMIC (40 000€), le recrutement de 10 emplois Avenir (60 000 €), l'augmentation de la cotisation à la CNRACL (87 000 €). Afin de pallier le gel du point d'indice, la municipalité souhaite apporter une revalorisation du régime indemnitaire des personnels communaux (110 000 €) à hauteur de 15 euros par mois à l'ensemble des agents qu'ils soient titulaires ou non. Je considère qu'une année du gel de point d'indice c'est beaucoup, deux années c'est contestable mais trois années ce n'est pas tenable et c'est la raison pour laquelle nous avons pris cette décision. Ensuite, j'ai décidé qu'un complément serait versé sous forme de prime assise sur deux paramètres : l'évaluation et l'assiduité. L'objectif est qu'il y ait une part pour tout le monde et une part qui soit ajustée en fonction du présentisme ou du résultat de l'évaluation qui a été faite à l'occasion de l'entretien d'évaluation mis en place lorsque j'étais au gouvernement.

Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Social se verra attribuer, une subvention de 220 000 €, pour tenir compte du financement des aides sociales ainsi que des animations pour nos aînés.

Un effort particulier sera consacré cette année sur les colonies de vacances et les minis séjours offrant ainsi la possibilité, à deux cents enfants draveillois, de partir en séjour mer ou montagne durant les vacances d'été (coût ville 75 000 €).

Dans le domaine culturel, sur le thème « Draveil en fête », une manifestation est programmée tous les mois (coût des manifestations : 30 200€). Je tiens d'ailleurs à remercier tous les élus et tous les services qui ont pris part à l'organisation du carnaval de Draveil qui s'est déroulé samedi dernier et a réuni plus d'un millier de draveillois dans les rues et qui a véritablement été un succès. C'était vraiment très agréable de voir comment les parents et les enfants se retrouvaient en parfaite osmose pour fêter mardi gras.

Sur les recettes de fonctionnement :

Les taux d'imposition pour les 3 taxes « ménage » seront reconduits sans aucune augmentation. La revalorisation des valeurs locatives, servant de base aux impôts directs locaux est fixée à 1.8% (définie par la loi de finances 2013) à laquelle s'ajouteront des variations sur les bases physiques estimées à + 1%.

Les Concours de l'Etat, je vous en ai dit un mot je ne reviens pas dessus. Je ne vous en dirai pas plus sur les aides du Conseil Général et du Conseil Régional si ce n'est pour préciser que cette difficulté dépasse amplement la Ville de Draveil. Je prends un seul exemple sous le contrôle de M. BARRANCO, nous avons co-signé une lettre adressée par l'ensemble des directeurs des conservatoires de 40 villes de l'Essonne au Président du Conseil Général compte tenu du désengagement et de l'effondrement des aides apportées aux conservatoires.

Dernier élément sur la section d'investissement, nous continuerons à faire les investissements que nous avons engagés les années précédentes avec deux ou trois focus complémentaires.

Nous allons continuer bien entendu certains investissements avec la mise en place de caméras de surveillance supplémentaires. (205 000 € malgré une légère baisse des subventions de l'Etat inscrites à hauteur de 50 000 € en 2013). Je veux simplement que vous sachiez qu'il y aura 30 caméras

installées sur Draveil, on peut dire ce que l'on veut, c'est un système qui marche, nombre de villes droite et gauche s'en dotent. Nous avons régulièrement une visite des agents du commissariat de Draveil ou de la police judiciaire d'Evry dans les locaux de la mairie pour visionner les enregistrements des mauvaises actions qui ont été commises dans les quartiers. C'est par exemple à partir de ces bandes qu'a pu être arrêté l'auteur des agressions contre 33 pharmacies du département de l'Essonne dont celle des Mazières.

Nous continuerons les efforts de réhabilitation des bâtiments communaux et notamment le bâtiment sis 75 boulevard du Général de Gaulle (435 000 €), l'inscription d'une étude de maîtrise d'œuvre et travaux pour la salle polyvalente Champrosay (450 000 €), et des études de maîtrise d'œuvre pour le groupe scolaire Jean Jaurès (50 000€) avec un décalage d'une année comme évoqué précédemment. Les travaux commenceront par l'école élémentaire, puis l'APS et le gymnase et se termineront par l'école maternelle.

Une enveloppe importante sera consacrée aux opérations de voirie avec :

- ✓ La réfection des chaussées et trottoirs entre la rue des Jonquilles et l'avenue Henri Barbusse (400 000 €) ainsi que celle de la rue Granger (260 000 €)
- ✓ L'aménagement du square à Oberkirch (80 000 €)
- ✓ Des rénovations de trottoirs (rues Fruchart, Racine et Madeleine 260 000€)
- ✓ 650 000 € inscrites au titres des grosses réparations « voirie et peinture routière ».

Un effort important sera effectué sur les équipements sportifs avec la réhabilitation de la piste d'athlétisme Fournier (900 000 €) financée en partie par la Région et le Conseil Général, la réalisation d'un terrain de football synthétique (900 000 €) et les travaux du « City Stade » aux Mazières (161 500 €) subventionnés par la Région d'Ile-de-France. La réfection des courts de tennis du COSEC et Citadelle sera également programmée sur cet exercice (110 000 €).

En matière de haut débit Internet, 600 000 € sont réservés et inscrits au budget 2013 pour la mise en place de NRA (nœuds de raccordement abonnés), avec la possibilité de revoir ce montant à la hausse si nécessaire compte tenu de l'importance et de la priorité municipale sur ce dossier.

La réglementation mise en place par l'ARCEP aboutit à ce que les investissements ne puissent pas être réalisés sur des équipements de démultiplication du débit si une option d'installation de la fibre optique est prévue. SFR doit s'occuper de la fibre optique et France Télécom de l'ensemble des questions liées au NRA. Il a donc fallu une année pour trouver un point d'équilibre entre les uns et les autres. Ce point d'équilibre a été trouvé et nous savons que les travaux d'installation de la fibre optique ne seront pas engagés de manière significative avant trois ans. L'autorisation d'installer des NRA est dorénavant acquise et nous avons missionné un bureau d'études qui a pris contact avec l'ensemble des protagonistes. Après plusieurs réunions, il a été décidé, sous réserve de confirmation de l'ARCEP, d'installer un NRA principal et de deux petits NRA complémentaires, d'ici la fin de cette année. La somme annoncée ne vous surprendra pas puisqu'elle a déjà été engagée dans le budget les années précédentes.

En synthèse, je vous dis que le prochain budget s'inscrira dans la grande ligne des budgets précédents, aucune augmentation d'impôts, une ville qui se désendette, une ville qui n'a aucun problème de gestion ou de trésorerie, des investissements qui continuent, des dépenses de fonctionnement maintenues avec une fiscalité modérée.

Intervention de M. CHEVALIER : « M. le Maire, je vous ai écouté avec attention et permettez moi à cette occasion et avec la même élégance de vous conseiller d'entreprendre des démarches de restauration de vos fonctions cognitives. Je m'en explique. L'ardoise de l'ancien gouvernement c'est 600 milliards d'euros en 5 ans. Le gouvernement actuel a décidé d'entreprendre un effort de redressement en matière de justice sociale alors que lors du gouvernement précédent c'était toujours les mêmes qui devaient faire l'effort pendant que d'autres se gavaient grâce au paquet fiscal. J'ai en ma possession le rapport d'information de la commission des finances, de l'économie et du contrôle budgétaire préalable au débat d'orientation des finances publiques présenté le 22 juin 2011 par M. Gilles CARREZ, qui n'est pas un de mes amis, qui en matière d'hypothèse de croissance (tableau en page 8 pour 2013) prévoyait un taux de croissance de 3%. Donc quand vous nous faites un procès en

amateurisme constant, en incompetence constante, excusez-moi, nous avons les mêmes hypothèses de croissance.

En ce qui concerne le point d'indice des fonctionnaires et les heures supplémentaires, vous savez très bien que les heures supplémentaires en période de crise, même si elles permettent de se refaire une petite santé financière, pris dans sa globalité vous savez que ce dispositif est économiquement complètement inefficace. Vous en connaissez les conséquences, des pans entiers du secteur de l'intérim se sont effondrés.

En ce qui concerne le blocage de l'essence, entre rien avant et le peu de volonté actuelle, je parle du gouvernement JOSPIN où il y avait l'échelle flottante et la tentative de mettre un frein à ces augmentations, pardonnez-moi mais entre rien et le peu de volonté, je préfère la volonté.

En ce qui concerne les aides aux entrepreneurs et notamment la mesure présentée, par je crois M. NOVELLI, qui a eu comme principal effet de concurrencer de façon déloyale le secteur artisanal, nous avons donc mis fin à cette mesure.

Sur les retraites, je vais apporter quelques contre-vérités. Depuis 1993, les salariés ont donné plus de 25 milliards. Dans son programme, le gouvernement actuel propose de faire reposer le système des retraites sur une plus grande justice, de taxer les produits du capital au lieu de taxer les produits du travail, de taxer les stock-options. Tous les retraités ne seront pas mis à contribution, seulement ceux qui gagnent plus qu'une personne qui commence à travailler, il est normal qu'ils participent à l'effort national.

Concernant le Conseil Général, quand la droite décide de faire des arbitrages on ne crie pas au loup, de même quand vous décidez de re-paramétrer vos budgets parce que les droits de mutation sont en baisse et que vous n'avez pas les recettes espérées. J'ai assisté au débat d'orientation budgétaire du Conseil Général et il a été dit qu'en raison de la baisse des droits de mutation, du maintien du haut niveau d'investissement (200 millions), du financement du SDIS (seul département finançant ce service avec 94 millions d'euros alors que la moyenne des départements est de 45 millions), des recalibrages étaient nécessaires.

A propos des crèches, il va falloir vous mettre d'accord avec votre conseillère générale. Lors du vote le 2, elle s'est abstenue si elle était en désaccord avec les choix du Conseil Général, je pense qu'elle aurait voté contre. Sur les 47 conseillers, Mme DE RUIDIAZ s'est abstenue, elle n'a pas voté contre, c'est donc que les choix opérés par le Conseil Général ne sont pas si mauvais.

Sur l'effondrement du marché des logements sociaux, vous ne pouvez pas dire que la gauche ne fait pas le nécessaire pour loger le plus de personnes : la mise à disposition du foncier, l'agence foncière.....voilà du réel.

Sur l'hypothèse de croissance, 2, 3 % principale hypothèse macro-économique du programme de stabilité de la France transmis à la commission européenne en avril 2011, vous nous faites le procès de ne pas tenir nos hypothèses de croissance mais vous l'avez fait auparavant».

M. le Maire intervient pour évoquer l'effondrement des prévisions de croissance et l'analyse d'économistes de gauche réputés qui, au moment où le budget a été voté, ont dit que c'était totalement incroyable. « Vous ne vous rendez pas compte, vous avez bien été élu et je ne vous le reproche pas, c'est la règle du jeu et de ce point de vue là, je suis un démocrate, je crois et je pense que vous en êtes un aussi et ce n'est pas le cas de tout le monde. Là en l'occurrence, ce n'est pas là-dessus que je vous prendrais en défaut. »

M. CHEVALIER : « Montrez-le sur Draveil. »

M. le Maire : « Oui et bien justement j'attends que vous le fassiez de la même façon et y compris lors de vos repas. »

M. CHEVALIER : « Mes repas ? Quels repas ? »

M. le Maire rappelle ensuite que la croissance d'abord annoncée avec un taux à 1,2, hypothèse que tout le monde jugeait intenable, a ensuite été descendue à 0,8, puis il y a 4 jours le gouvernement indiquait 0,3 c'est-à-dire que l'on a perdu un point de croissance prévisionnelle en l'espace de 8 mois et que toutes les prévisions sont à revoir y compris en terme de fiscalité. Il rappelle qu'en matière de fonds de concours aux collectivités locales, 4 milliards d'euros vont disparaître. Il dit ne pas être totalement contre le principe d'une réduction sur certaines actions ciblées mais pas n'importe comment. Cent milliards d'euros consacrés aux fonds de concours, il estime cela excessif. En revanche, il juge la suppression de l'aide pour la réussite éducative anormale et assure que la

situation budgétaire au niveau de l'Etat, de la Région et du Département est devenue non maîtrisable.

M. CHEVALIER fait remarquer que les essonniens ne partagent pas ce point de vue puisqu'ils réalisent une équipe de gauche à chaque échéance à la tête du Conseil Général.

M. le Maire lui demande s'il a connaissance du désengagement du Conseil Général pour les EHPAD et s'il est satisfait de ce qui risque de se passer pour l'hôpital.

M. CHEVALIER annonce qu'il y aura bien un EHPAD.

M. le Maire demande si un financement du Conseil Général interviendra

M. CHEVALIER répond par l'affirmative

M. le Maire rappelle avoir mené la négociation avec le gouvernement précédent

M. CHEVALIER fait alors remarquer l'absence de résultat et demande si la Ville de Draveil participera au financement de l'EHPAD ?

M. le Maire répond que l'on ne finance pas un EHPAD sur un budget communal.

M. CHEVALIER s'étonne que la Ville ne finance même pas avec le CCAS ?

M. le Maire lui dit alors qu'il vaut mieux s'abstenir lorsque l'on ne connaît pas les dossiers.

M. le Maire rappelle que l'EHPAD pourrait être financé sur des fonds publics avec un engagement pris par l'Etat en date d'avril ou mai 2012 et exprime des doutes quant au financement du Conseil Général, sur la cartographie des EHPAD datant d'il y a 5 ou 6 ans, Draveil étant exclue du dispositif. Il dit attendre avec beaucoup d'impatience que la décision prise par le gouvernement en 2012 soit concrétisée par le Conseil Général.

M. CHEVALIER : « On n'a pas profité de votre réseau national quand vous étiez Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique. Il y avait un gouvernement qui était de la même sensibilité que la vôtre, des promesses pour Joffre-Dupuytren on en a eu mais sur l'EHPAD on n'a jamais rien vu venir. Je vous ferai remarquer, pour ceux qui ne connaissent pas, l'EHPAD c'est un financement : CCAS, Communauté d'Agglomération, Conseil Général et ARS pour les crédits de médicalisation. La Ville de Draveil va-t-elle participer au financement de l'EHPAD ? Non, elle ne le fera pas. Pourquoi ? Pour ne pas endetter la Ville, pour maîtriser sa pression fiscale, voilà tout simplement ce qu'il faut dire. Vous pourrez dire que c'est n'importe quoi, mais c'est la réalité.

J'ai vu, la personne chargée au niveau de l'Assistance Publique de l'évolution de l'offre gériatrique, M. MULLER, lui-même m'a dit que le financement des EHPAD publics était un financement : CCAS, Communauté d'Agglomération, Département et ARS. Département pour la partie hébergement et ARS pour la partie médicalisation. Effectivement, M. GUEDJ sur Draveil et là vous avez la primeur de l'info, va faire un EHPAD pour des publics qui n'ont pas beaucoup de moyens, le prix de la journée est évalué à 60 € par jour. Sur les EHPAD privés que vous avez mis en place rue Gambetta, dites-moi le prix de la journée ? »

M. le Maire : « Mais ce n'est pas moi qui les ai mis en place. C'est une opération privée ».

M. CHEVALIER « Vous n'avez aucune manœuvre là-dessus ? »

M. le Maire : « Vous savez ce que c'est une opération privée, M. CHEVALIER. Vous vous rendez compte de ce que vous dites. Est-ce que vous imaginez ce que vous êtes en train d'expliquer au-delà du fait d'ailleurs qu'il peut y avoir une seconde lecture de votre propos. « les opérations que vous avez mis en place ! », c'est quand même particulier comme propos. Je ne suis pas comme d'autres à Draveil qui font des opérations spéculatives et immobilières, ce n'est pas mon style. Vous, vous les évoquez dans vos repas ? »

M. CHEVALIER : « Mais de quels repas parlez-vous ? »

M. le Maire : « Ne vous inquiétez pas, ça sortira. Ce que je voulais vous dire c'est que les EHPAD privés, dont vous parlez, sont des opérations purement privées. Quel rapport y-a-t-il entre une opération sur fonds publics et un EHPAD privé ? »

M. CHEVALIER : « Vous faites semblant de ne pas comprendre. Ce que j'aurais voulu, ce que j'attendais de la mairie et de la majorité municipale c'est d'avoir une action volontariste et une participation au financement d'un EHPAD public, cela vous pouvez très bien le faire. »

M. le Maire : « Vous marchez totalement à côté de la plaque. Est-ce que je peux me permettre de vous rappeler que cette opération qui a commencé en 2008-2009 a donné lieu à un retrait du programme de l'Assistance Publique sur la base de : « on ne peut pas financer le départ de l'hôpital Joffre vers Dupuytren. » Aujourd'hui, l'Assistance Publique nous dit : à la place il y aura un EHPAD. Pourquoi un EHPAD ? J'avais discuté, négocié et conclu avec Mme FAUGERES, dans le bureau du ministre des affaires sociales de l'époque, Xavier BERTRAND, un protocole, par ailleurs, discuté avec le représentant syndical Jean-Marc ALLOUCHE selon lequel il était aussi prévu une structure d'accueil d'adultes autistes et une troisième structure de 152 lits en USLD. Pour l'instant, nous avons une proposition de financement public sur l'EHPAD mais aucun des actes de financement n'a été conclu. Avant de me prononcer sur une participation qui ne peut être que modique de la commune, il faut avoir davantage d'assurance, rien n'est décidé aujourd'hui pour l'EHPAD pas plus que pour la structure d'accueil d'adultes autistes ou pour les 152 lits. »

M. CHEVALIER annonce qu'un million d'euro a été débloqué pour cette maison.

M. le Maire demande quelle maison et fait remarquer que rien n'a commencé.

M. CHEVALIER répond que l'information a été donnée dans la presse et dit vouloir aborder le DOB après toutes ces vérités : « En ce qui concerne ce Débat d'Orientation Budgétaire, les orientations que vous nous proposez d'adopter lors de cette séance du Conseil Municipal s'inscrivent et là je vous rejoins dans un contexte budgétaire national particulier.

Pendant plus de 30 ans et jusqu'en 2010, la croissance a été financée par l'endettement malgré les menaces de sanctions de la part des autorités européennes pour non-respect des critères.

La crise économique et financière de 2008 accentuée dans ses effets par des choix ou orientations hasardeuses prises en matière fiscale, économique et financière par l'ancien gouvernement ont fragilisé nos finances publiques, c'est ce que je vous disais : l'ardoise au bout de 5 ans c'est 600 milliards d'€. Vous ne pouvez pas vous cacher derrière cette évidence. Ne pouvant plus laisser les déficits exploser sous peine de sanctions et de coups de canif dans le moteur germano-franco Merkozyen puisqu'à l'époque c'était Mme MERKEL et non le président qui dictait la volonté européenne, une programmation de retour à l'équilibre de nos finances publiques pour la période 2011 à 2014 fut élaborée. Ecoutez-moi ! C'est intéressant puisque c'est la politique que vous aviez mis en place pendant que vous étiez au gouvernement. »

M. le Maire : « M. CHEVALIER, pour lire ces fiches, on n'a pas besoin de vous, elles ont déjà été entendues dans d'autres conseils municipaux. Parlez-moi du DOB de Draveil, donnez-moi vos explications et après je vous répondrai »

M. CHEVALIER : « Vous avez fait tout un laïus sur le contexte national, permettez-le moi aussi. Une programmation de retour à l'équilibre de nos finances publiques fut élaborée et des efforts de redressement, que je qualifierais de brutaux sans contre partie, furent demandés aux collectivités territoriales, aux administrations ainsi qu'aux ménages pour contenir la progression des dépenses publiques, la dépense locale. L'effort à fournir pour respecter l'objectif d'évolution des dépenses publiques sur la période de programmation est une économie de 17 milliards d'€ par an. Pour restreindre l'évolution des dépenses publiques, cela s'est traduit pour les dépenses de l'Etat par la loi du 28 décembre 2010 (-on n'était pas aux affaires, on n'était pas en responsabilité) de programmation de finances publiques pour les années 2011 à 2014. N'impose-t-elle pas un respect scrupuleux d'un objectif d'évolution de dépenses publiques de 0,8 % en volume en moyenne annuelle ? N'impose-t-elle pas de diviser par trois le rythme de progression de dépenses publiques par rapport à l'évolution tendancielle des dépenses pour la période 2000-2008 qui étaient de l'ordre de 2,26% par an ? Je sais

bien que cela vous ennuie mais malheureusement c'est la réalité. Pour ne pas être trop long, je ne vous parlerais même pas de la double règle d'encadrement des dépenses de l'Etat avec les normes 0 volume et 0 valeur.

Pour les collectivités locales, cela s'est traduit par une maîtrise du besoin de financement de celles-ci et une réduction de 10 milliards sur la dépense locale. Le gel en euros courant des dotations de l'Etat aux collectivités locales qui découle du gel des dépenses de l'Etat n'a pas recueilli le soutien de la majorité des associations d'élus faute de garantie de pérennisation de l'investissement local, faute de réelle association des élus aux décisions, faute d'une meilleure structuration du dialogue Etat-Collectivités locales dans le cadre de la conférence nationale des exécutifs dont les élus réclament avec urgence la réactivation aujourd'hui. C'est bien dans ce contexte de loi de programmation des finances publiques pour la période 2011-2014 que...»

M. le Maire : « J'ai entendu cela à Ris-Orangis lors de la présentation du budget il y a deux jours. »

M. CHEVALIER : « Cependant et d'après les dernières annonces faites au comité des finances locales et là je vous rejoins un petit peu, qui prévoit par le gouvernement actuel une réduction sur 2 ans de 4,5 milliards d'€ des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sans réelle contrepartie telle qu'une concertation réelle sur l'évolution des recettes dans le cadre d'un pacte financier rénové et négocié (vous savez que c'était l'objectif de Jean-Marc AYRAULT dans sa discussion sur la politique générale), le maintien d'une offre de service public de proximité dans un effort de stabilisation de la masse salariale, de stabilisation des normes, la création de l'agence de financement des investissements locaux. Comptez sur moi avec la même cohérence, M. le Maire, pour le dénoncer haut et fort devant la représentation municipale car on ne peut pas toujours demander plus aux collectivités qui financent déjà l'accessibilité des bâtiments publics, la réglementation thermique, l'augmentation des traitements des fonctionnaires de catégorie C et maintenant les rythmes scolaires en les maintenant au pain sec car dans cette affaire sachez-le et en tant que conseiller municipal, je ne serais pas au service d'un camp politique mais au service de la population et des usagers.

Pour en revenir au DOB, il s'inscrit dans la même continuité que le précédent. Pour tenir le cap tel un véritable exercice de funambule, M. le Maire, l'équilibre budgétaire sera assuré par l'inscription d'un emprunt. N'ayant plus trop de marges de manœuvre après le pillage du patrimoine municipal puisque l'année dernière vous avez fait ce même DOB avec des cessions particulièrement gratifiantes ; cette année il n'y a plus de cessions donc on se pose la question s'il y a de quoi encore dans le patrimoine ; la baisse importante des droits de mutation, la maîtrise inefficace électoraliste de la pression fiscale, l'endettement est la seule voie qui s'offre à vous pour financer l'investissement.

Par rapport à l'année dernière, parmi les orientations budgétaires que vous nous proposez d'adopter, nous notons des efforts budgétaires par le CCAS qui voit sa subvention augmentée même si nous socialistes pensons toujours que la gestion sociale d'une commune ne se résume pas uniquement par l'abondement magnanime des budgets du CCAS mais par la mise en place de réelles politiques et actions sociales visibles pour ceux qui n'osent pas franchir par dignité la porte du CCAS et dieu sait qu'il y en a.

Nous notons aussi des efforts budgétaires envers le personnel communal et les seniors de notre ville, mais permettez-moi à cet égard de subodorer, de flairer la stratégie montante électoraliste de la municipalité en vue des échéances électorales de l'année prochaine. Vous êtes habile là-dessus mais vous ne dupez personne. »

M. le Maire : « Vous dites n'importe quoi. Qu'est-ce qu'il y a comme voyage supplémentaire? Arrêtez ce numéro de cirque! »

M. CHEVALIER : « Il y a des animations supplémentaires qui se créent, ce n'est pas un numéro de cirque, c'est une réalité que vous vouliez l'entendre ou pas. »

Mme DE YOUNGMEISTER intervient pour dire que rien n'a jamais été supprimé, le voyage a toujours eu lieu, de même que les repas, rien n'a été changé, je peux vous l'assurer.

M. le Maire : « Votre fiche n'est pas bonne, M. CHEVALIER. »

M. CHEVALIER : « Elle n'est pas bonne pour vous. Certes des investissements que vous qualifiez de

prioritaires sont actés mais permettez-moi de vous dire qu'ils sont conditionnés en fonction du poids de vos plus proches collaborateurs ou collaboratrices. Comme l'année dernière une orientation sécuritaire d'investissement de caméras de surveillance supplémentaire est prévue, les faits divers récents touchant notre commune ont démontré la nécessité de leur emplacement dans des lieux dits « criminogènes » comme je vous l'avais fait remarquer l'année dernière et non pas dans des lieux choisis pour des fins purement électoralistes.

Des investissements sont actés pour les bâtiments communaux, je regrette pour ma part que la crèche en pré-fabriquée du centre ville ne soit pas inscrite comme investissement prioritaire et là j'espère que le poids de Mme LEVIEUX permettra d'influencer les choix et les orientations en matière budgétaire.

Des investissements pour le haut débit internet sont provisionnés, inscrits au budget, même si ces investissements partent d'un bon sentiment, ils révèlent le manque de stratégie commune et d'élan de la gouvernance de la CASVS qui ressemble plutôt à une guerre de tranchée entre les vice-présidents. Ça, c'est une réalité.»

M. le Maire : « Mais c'est la Ville qui gère cela.»

M. CHEVALIER : « Oui, c'est la Ville, Monsieur, mais vous savez la communauté d'agglomération qui est voisine de la nôtre va avoir la fibre optique pour 2014.»

M. le Maire : « parce que la troisième commune de la communauté d'agglomération n'a pas voté. Ce sont des votes à l'unanimité qui se font. Ça c'est une fiche «*Front national*» mal lue. »

M. CHEVALIER : « Non, non, ce n'est pas la fiche «Front National», n'essayez pas de m'assimiler à cela.»

M. BATTESTI : « Ça sent le sanglier »

M. CHEVALIER : « Non, ça ne sent pas le sanglier, ça sent CHEVALIER Serge, le foin et la rose. C'est trop facile avant les élections de vouloir m'associer au Front National. Là, je ne me laisserai pas faire là-dessus.»

M. le Maire : « Que vous ne vous laissiez pas faire, cela ne me fait pas peur. »

M. CHEVALIER : « Je n'ai pas l'intention de faire peur mais m'assimiler au Front National c'est une stratégie pour me décrédibiliser et je sais qu'elle est en marche. »

M. le Maire : « Le repas !!!!! »

M. CHEVALIER : « Oui, le repas mais moi je suis tranquille là-dessus, je ne sais pas de quel repas vous parlez ? Puisque vous l'affirmez devant tout le monde, dites-le devant tout le monde de quel repas vous parlez ? »

M. le Maire : « Vous verrez, M. CHEVALIER.»

M. CHEVALIER : « Mais il n'y a pas de repas. Moi, je suis à l'hôpital, je suis là et je suis chez moi. »

M. le Maire : « Vous verrez, M. CHEVALIER. »

M. CHEVALIER : « De même comme l'année dernière, permettez-moi d'avoir un doute légitime et qui demande qu'à être levé puisque l'année dernière vous ne m'avez pas répondu sur cette question, sur le choix des rues pour les rénovations de trottoirs et de chaussées.»

M. le Maire : « Vous êtes dans un DOB, M. CHEVALIER, votre papier est parti de généralités qui sont absolument incongrues. Parlez nous d'un budget, ne nous parlez pas de la rue que l'on va refaire.»

M. CHEVALIER : «Je parle des orientations qui sont choisies. J'ai le droit.»

M. le Maire : «Mais ce n'est pas une orientation, parlez-nous de fiscalité.»

M. CHEVALIER : «Attendez Monsieur, j'ai le droit de poser mes questions quand même. Ce choix de rues répond, nous l'espérons, à des urgences légitimes et à l'intérêt général ou à une programmation mûrement réfléchie à des fins purement électoralistes. Pourquoi ne décidez-vous pas de rénover les rues de Champrosay ? Surtout la rue de Normandie ou d'autres encore.»

M. PRIVAT : « Vous serez surpris quand vous verrez le programme que l'on a, Monsieur. Vous dites des choses que vous ne maîtrisez pas.»

M. CHEVALIER : «Non, (rires). Après toutes ces remarques et au regard des orientations budgétaires proposées, nous socialistes nous voterons dans le cadre du budget pour l'augmentation du personnel communal et en plus j'ai une précision à demander, lors du repas du personnel communal vous aviez annoncé que ce qui serait provisionné serait de l'ordre de 150 000 euros et là on ne retrouve que 110 000 euros ?

M. le Maire dit en avoir expliqué la raison et reproche à M CHEVALIER de lire pour chaque budget des fiches écrites par quelqu'un d'autre.

M. CHEVALIER : « Vous êtes vraiment de mauvaise foi quand vous dites qu'elles sont écrites par quelqu'un d'autre, l'année dernière elle était écrite par Solférino, cette année elles sont écrites par le Front National. Vous comprendrez qu'après toutes ces remarques et au regard des orientations budgétaires proposées, nous socialistes nous voterons dans le cadre du budget pour l'augmentation sur le personnel communal mais par contre nous ne partageons pas d'autres choix car trop timides et pas assez volontaristes pour former l'ossature d'un véritable bouclier social dont la mise en place serait souhaitable pour les draveillois les plus fragiles et en ces temps de crise particulièrement difficiles. Je vous remercie, M. le Maire.»

M. le Maire : « Ecoutez, Mesdames et Messieurs, j'avais eu un écho, parce que M. CHEVALIER et moi on peut avoir des amis communs, et on m'avait dit M. CHEVALIER se prépare. Ce n'est pas que je tremblais mais je m'étais dit : si M. CHEVALIER se prépare, quelque chose va se passer. Penser que cela résulte d'une préparation ça vous laisse deviner s'il n'y avait pas eu de préparation ! On vient d'avoir la démonstration, comme on l'a tous les ans, que faute de savoir sortir une critique, ne serait-ce qu'une seule qui soit constructive, même d'alternance d'ailleurs cela pourrait se faire, on a un papier écrit pour Draveil qui est exactement celui que l'on entend dans toutes les communes socialistes depuis toujours. C'est-à-dire rien de spécifique à la commune et absolument rien de précis et de réfléchi.»

M le Maire propose ensuite de répondre sur certains points et affirme en premier lieu l'impact d'une croissance en baisse sur les recettes en précisant que le taux de croissance sera de l'ordre d'un point inférieur aux prévisions faites en 2012 soit un milliard d'euros par 0,1 point.

Puis il demande pourquoi, si le Conseil Général projette 200 millions d'investissement, la Ville de Draveil perd en subvention un million en deux ans et attend donc que M CHEVALIER intervienne pour récupérer le million perdu comme il attend son intervention auprès du Conseil Régional pour l'aider à récupérer la baisse des subventions annoncées.

Il dit ne pas avoir les mêmes critères en matière de justice sociale et cite les nouvelles mesures prises à l'encontre des retraités, la baisse des allocations familiales dont les effets vont peser sur les finances de la commune. Il souligne, ensuite, son intérêt pour la problématique du logement qui est sans doute celle qui touche le plus les gens en difficulté et propose à M CHEVALIER de regarder les chiffres de la construction de logements qui ont été descendus en dessous des 300 000 logements. Il lui rappelle son manque d'engagement sur le dossier «Joffre» alors que lui a toujours défendu le projet de construction de logements sociaux sur ce terrain et qu'il devait lutter contre de petits spéculateurs privés. Il dit qu'il continuera de lutter contre la spéculation notamment à Champrosay et qu'il continuera d'œuvrer pour la Ville.

Puis, il évoque la décision d'augmenter les dotations au CCAS pour répondre au désengagement de l'ensemble des autres collectivités et aider les personnes les plus démunies sans pour autant avoir un but électoraliste. Il dit aussi que ce n'est pas parce que la majorité a fait exploser les impôts partout qu'il faut le faire aussi à l'échelon communal, le même désaccord intervient au sujet du désendettement.

A propos des NRA, il souligne que le projet peut être porté par les Communautés d'Agglomération à condition que les trois communes soient d'accord. Or la Ville de Vigneux-sur-Seine étant actuellement bien desservie, a mis son veto sur le projet d'installation immédiate de la fibre optique. C'est la raison pour laquelle, Draveil a décidé de prendre les devants et il assure ne pas faire de reproches au Maire de Vigneux qui a sans doute des investissements prioritaires différents.

Il termine en disant regretter que M CHEVALIER fasse chaque année la lecture d'un papier qui ne cible pas la commune alors qu'il en est un élu.

Intervention de M. GRISAUD : « Après ces très longues interventions, je ferai un peu plus court en m'appuyant d'abord sur le document proposé pour le débat d'orientation budgétaire. Différentes choses intéressantes et révélatrices y sont indiquées, notamment pour l'essentiel du débat qui vous a en apparence opposé : la présentation du déficit public à 3% du PIB, voilà un des objectifs sur le plan national ; le gel des dépenses de l'Etat, un autre objectif ; un changement de mots, on passe avec le gouvernement socialiste à la « modernisation de l'action publique » qui prend le relais de « la révision générale des politiques publiques ». En gros, on a la même chose, à savoir à peu près 1 remplacement sur 2 des fonctionnaires qui ne se fait pas lors des départs en retraite au niveau global et, on a la poursuite, cela été évoqué, le gel du point d'indice concernant la rémunération des fonctionnaires.

Ce que je vois essentiellement de différent sur la situation nationale, c'est le changement de gouvernement. Mais pour le reste, je trouve que la politique qui est menée est quasiment identique puisqu'elle consiste, dans un contexte de crise, à faire porter le poids de la crise et l'endettement de l'Etat sur la population en laissant faire les plans de licenciement, en méprisant les fonctionnaires qui se défendent contre les réformes faites par le gouvernement. Alors on peut soit augmenter la fiscalité, soit détruire les services publics ce qu'a fait la droite pendant 10 ans, c'est à peu près la même chose. On peut toujours dire que l'on n'augmente pas la fiscalité mais si c'est pour casser les hôpitaux, pour casser les écoles comme le gouvernement l'a fait !

Aujourd'hui, on voit le résultat de 10 ans de dégradation de services publics : les urgences sont très souvent complètement saturées, que se soit Villeneuve Saint Georges ou à l'hôpital Sud-Francilien. On voit les difficultés dans lesquelles se débattent les personnels de l'hôpital Dupuytren et que vont donner les vagues espoirs qu'on leur a donnés d'un EPAD avec un taux d'encadrement 2 fois moins élevé qu'il n'était dans l'hôpital Joffre en cours de fermeture. Alors si c'est ça l'avenir de la brillante politique menée depuis 10 ans ! Mais, ce qui est dramatique, c'est que la politique actuelle va à peu près dans le même sens là-dessus. Donc, je pense que c'est ce qui va marquer la réalité des habitants de la commune. Comme dans beaucoup d'autres endroits, la crise va s'aggraver, le chômage va s'aggraver, et au moment où nous devrions avoir des services publics renforcés pour tenter d'atténuer un peu les injustices sociales, on a une dégradation des services publics. J'ai évoqué les hôpitaux, j'aurai pu parler de l'école mais je pense qu'on va y revenir un peu plus tard. Voilà ce qui me paraît vraiment choquant et évident dans le contexte national.

Au niveau local, dans le document, le même raisonnement s'applique au niveau du Conseil Général et effectivement, les dotations de l'Etat diminuent. Encore une fois c'est un choix politique de savoir à qui on fait payer véritablement la crise et sur qui on prélève l'argent pour rembourser la dette de l'Etat. Le choix politique est identique à celui de Sarkozy : c'est de faire payer la population. Alors, on a pour résultat la diminution des subventions de l'Etat aux collectivités locales ce qui n'exonère pas les élus locaux qui appliquent cette politique mais la raison de fond, elle est là. En tout cas, on ne peut pas se mettre à critiquer la politique du Conseil Général sur ce sujet, alors que soi-même ou du moins son gouvernement menait la même politique, il y a encore moins d'1 an.

Au niveau de la commune, je dirais simplement qu'au niveau des services publics, moi j'ai le même raisonnement. On devrait orienter la politique communale vers l'extension des services publics et pas la délégation privée ou même le passage à des sociétés privées. Je prends comme exemple les cantines scolaires, la mairie se débat pour essayer d'obtenir une qualité de service acceptable, alors qu'elle ne l'est pas tous les jours visiblement. Cela a été une sacrée affaire et c'est loin d'être merveilleux. A une échelle, ne serait-ce intercommunale, il serait largement souhaitable et plus intéressant pour tout le monde d'avoir une cantine gérée de façon publique. Et je fais le même raisonnement pour l'eau, je fais le même raisonnement pour la collecte des ordures... Moi, je suis favorable à de véritables services publics, à des niveaux différents en fonction des besoins et je pense que là-dessus on y gagnerait.

Quant aux investissements, je n'y ai pas vu certaines écoles, mais vous allez me dire qu'on ne peut pas tout choisir. Au niveau des salles municipales, j'espère que la réfection de quelques salles suffit, sur la commune l'offre est en dessous de ce que l'on peut avoir dans d'autres communes. Sur la commune de Vigneux sur Seine, il y a plus de salles communales accessibles alors que l'on sait ses difficultés financières bien supérieures à celles de Draveil.

Au niveau des écoles, il y a quand même des priorités. Certains bâtiments sont des préfabriqués. Je pense à Saint-Exupéry ou à quelques bâtiments comme l'accueil périscolaire à Jaurès. Et puis, pour les bâtiments récents : l'école Jaurès a un réfectoire de taille insuffisante, les enfants y sont entassés. Je pense qu'il y a aussi d'autres priorités que celles affichées dans le budget.»

M. Le Maire dit son désaccord sur cette analyse mais reconnaît qu'au moins il ne s'agit pas d'une fiche préparée par une tierce personne. Il souligne que la Révision Générale des Politiques Publiques et la Modernisation de l'Action Publique ne sont pas assimilables puis fait trois remarques

- sur la délégation de service public : il dit ne pas privilégier une solution au détriment d'une autre mais avoir pour souci la qualité du service rendu et estime qu'une gestion privée n'entraîne pas forcément une inflation en prenant pour exemple le dossier sur l'eau actuellement en discussion à la communauté d'agglomération, même s'il faut observer la plus grande vigilance.
- sur les ordures ménagères : il précise qu'en valeur relative, le coût diminue, sur Draveil le volume est à peu près stabilisé mais l'augmentation du volume traité sur Vigneux impacte la ligne budgétaire malgré une stabilisation des coûts.
- sur la cantine scolaire : il dit que le prix du repas laissé à la charge des parents est l'un des plus faibles du Département et admet la critique à propos de la qualité du repas. Il évoque, à ce sujet, les interventions répétées faites auprès du prestataire.

Pour finir il remercie M GRISAUD d'avoir parlé de Draveil et que son objectif pour l'eau, comme pour les ordures ménagères ou les cantines est de tirer les coûts vers le bas.

M. GRISAUD rappelle avoir découvert que des employés de la collecte des ordures ménagères étaient des sous-traitants d'une autre entreprise. Il dit qu'avec la logique de privatisation des services publics on peut effectivement tirer les coûts vers le bas, mais dans quelles conditions ? Il n'est pas pour tirer les coûts vers le bas. Pour lui, on exerce une pression de marché pour un résultat final souvent au détriment de la qualité ou au détriment des travailleurs.

M. le Maire dit que, au contraire, la négociation peut mener non seulement à une baisse des coûts mais aussi à une augmentation de la qualité du service rendu et reprend l'exemple de la distribution de l'eau potable pour laquelle le système des compteurs va être modifié, le système de distribution repensé, de nouveaux investissements vont être faits et cela avec une diminution d'environ 0,50€ par m³.

Puis, il revient sur les projets d'investissements dans les écoles pour rappeler que la réhabilitation du groupe scolaire Jaurès aurait dû commencer cette année mais que les nouvelles règles imposées par la Région en termes de subventions ne l'ont pas permis. Par contre, d'autres travaux vont avoir lieu sur l'école de Champrosay avec la création d'un Accueil Péri-Scolaire ainsi que sur l'école des Mazières.

Enfin, à propos des salles municipales, il dit qu'une nouvelle salle serait un coût de fonctionnement et un investissement supplémentaires sans véritable besoin puisqu'aujourd'hui la salle du Théâtre, le Café-Cultures, la salle Guégan et les cercles de Mainville ou de la Villa répondent à la demande.

Mme JOURNEL dit regretter que dans ce débat d'orientation budgétaire l'accent n'ait pas été mis sur la partie sociale et évoque les 650 familles en attente de logements.

M. le Maire dit adhérer à cette proposition. Pour lui, le problème du logement est un vrai débat de fonds mais difficile à assumer budgétairement. Il évoque la situation de la commune avec un PLU qui

trouve un point d'équilibre entre la construction privée et la construction sociale dans la mesure où sur tous les permis de construire de plus de 7 logements, il est imposé un tiers de logement social alors que la Ville compte à peu près 27% de logements sociaux.

Mais le nombre de permis de construire déposés à titre privé risque d'inverser ce ratio (logements sociaux/ nombre total de logements). Il faut donc des programmes sinon un jour ou l'autre on sortira du point d'équilibre. Il rappelle alors que le dernier grand projet sur la Ville a fait l'objet d'une spéculation qu'il a combattue.

Mme JOURNEL demande s'il s'agit d'investir dans des programmes immobiliers sociaux.

M. le Maire répond que la Ville n'investit pas mais qu'elle définit les règles qui s'imposent. Il cite en exemple la ZAC où il n'y aura pas un euro d'investi mais où une trentaine de logements sociaux seront construits.

Mme JOURNEL dit qu'il y a d'autres façons d'aider ces familles en difficulté comme par exemple des aides au logement sous forme de primes ou autres etc...

M. le Maire dit l'impossibilité de mettre en place des aides directes mais évoque la mise en place de dispositifs qui facilitent l'accès au logement comme, par exemple, le Pass-foncier proposé aux futurs acquéreurs des 38 pavillons du Domaine de Diane ainsi que les garanties d'emprunt accordées par la Ville pour les programmes de réhabilitation de logements ;

Mme JOURNEL dit voir un mélange entre le financement des aides sociales et l'animation pour les aînés, et demande des précisions.

M. le Maire cite le dispositif du portage des repas à domicile, important pour un maintien à domicile des personnes mais de plus en plus lourd d'un point de vue financier car de plus en plus de personnes recourent à ce dispositif, ainsi que l'acquisition d'une navette qui transporte les personnes âgées des maisons de retraite aux cimetières, au marché, au centre ville et dit qu'il s'agit de dispositifs d'aide sociale aux personnes en difficulté qui n'ont strictement rien à voir avec les repas de fin d'année, les boîtes de chocolat etc... mais qui sont complémentaires.

Mme JOURNEL dit ne pas trouver un véritable engagement dans le document reçu.

M. le Maire rappelle que le document envoyé pour proposer le Débat d'Orientation Budgétaire est un véritable engagement.

Intervention de M. BONSIGNORE : « Voilà, un long échange qui me fait me louer d'avoir le positionnement politique qui est le mien. Je me revois il y a 10 ans, autour de cette table, avec un maire membre de la majorité nationale nouvellement élue et en face les élus socialistes anciens membres de la majorité gouvernementale qui se retrouvaient dans l'opposition, qui fustigeaient, accompagnée par d'autres élus de l'opposition dont j'étais bien entendu la politique gouvernementale mais à l'époque déjà je prenais mes distances en me disant : je ne donne pas un blanc seing à la politique gouvernementale de 2001 puisque lorsque l'on a été élu c'était encore le gouvernement JOSPIN et puis ensuite effectivement nous avons tapé tous ensemble sur la politique de droite et vous étiez là pour dire évidemment la politique de droite était une bonne chose, que le gouvernement allait prendre les mesures qu'il fallait et que les critiques de l'opposition étaient nulles et sans objet. Aujourd'hui, vous êtes ceux qui critiquent la politique gouvernementale et nous, la frange non-socialiste de la gauche dans ce pays, on doit reconnaître que la politique gouvernementale est totalement aux antipodes de celle pour laquelle nous avons été nombreux à voter. Contrairement à certains j'ai voté pour ce gouvernement parce que je voulais que Sarkozy, son gouvernement et sa politique soient chassés des affaires. Je ne le regrette pas. Je l'ai fait bien entendu sans illusion, nous l'avons fait sans illusion, c'était le début de la poursuite de la construction du front de gauche. Sans illusion mais nous voulions donner au gouvernement des pistes pour pouvoir réfléchir à ce que pourrait être une politique en faveur d'une partie de la population délaissée par le gouvernement précédent. Aujourd'hui le constat est clair, ce gouvernement prend des mesures anti sociales qui sont aux antipodes de nos attentes. Il s'inscrit totalement dans la continuité du gouvernement précédent, reprend à peu près les mêmes principes et, fait inattendu, il va même beaucoup plus loin à tel point

que je vais citer, sans pouvoir reprendre ses propos mot à mot, un syndicaliste à qui l'on demandait d'évoquer Laurence Parisot et le MDEF. « *Laurence Parisot et le MDEF n'ont pas réussi à convaincre la droite d'aller aussi loin que le MDEF le souhaitait en matière de politique de droite extrême (je ne dis pas d'extrême droite mais extrême en matière économique et sociale, vous savez que je ne fais pas d'amalgame). Et aujourd'hui le MDEF et Mme Parisot ont réussi à convaincre le gouvernement Hollande-Ayrault d'appliquer une politique de droite.* »

M. le Maire : « Mais ce n'est pas une politique de droite. La politique qui est mise en œuvre actuellement, je vous interdis, en toute amitié, d'appeler cela une politique de droite, c'est une politique de « fou », c'est tout à fait différent. Est-ce une politique de droite de faire ce qui est programmé pour les retraites ? La désindexation des retraites, une politique de droite ? »

M. BONSIGNORE reprend : « La mesure libérale que vous aviez prise effectivement n'allait pas aussi loin, et puis nous venons d'apprendre trois choses assez inquiétantes :

Premièrement, les mesures prises sur les dotations aux collectivités locales. J'ai posé la question en commission des finances, j'ai eu les réponses souhaitées, je remercie d'ailleurs Mme LEPAGE et M. MONFRAY qui font un excellent travail et nous apportent des précisions à de nombreuses. Donc pas d'impact en 2013, mais on nous annonce aussi le gel et ensuite le doublement du déficit que vont devoir éponger les collectivités territoriales jusqu'en 2015, donc aujourd'hui toutes les associations d'élus confondues crient. L'AMF, l'Assemblée des Régions de France, l'Assemblée des Départements de France, les associations d'élus, tous contestent fermement. On a aujourd'hui une situation ubuesque.

Deuxième annonce, la fiscalisation des allocations familiales, là on tombe complètement sur la tête avec en plus le gel des retraites. Cela veut dire, à point constant avec l'augmentation du coût de la vie, une baisse du pouvoir d'achat.

Evidemment, aujourd'hui, à droite comme à gauche à l'exception d'une partie du PS, tout le monde se dit où est-ce que l'on va ?

L'objectif du gouvernement est de stabiliser les finances publiques pour 2016 de façon à pouvoir dire le moment venu : « *voilà, vous nous avez fait confiance donc donnez-nous maintenant les moyens d'appliquer une autre politique* ». On pourrait, dans une projection théorique se dire pourquoi pas, dans une projection purement financière se dire pourquoi pas sauf que là on est dans la vie. Cela veut dire que dans 4 ans, il y a des gens qui vont être à RSA moins 4, cela veut dire la misère et l'appel à la solidarité que les communes et les associations caritatives ne pourront plus fournir, que plus personne ne pourra fournir. C'est aussi le désintérêt de la politique et le refuge vers des votes extrêmes, la crainte d'un vote pour le Front National que nous redoutons et que nous combattons.

Je ne tiens pas ici à fustiger le parti socialiste et mes collègues de l'opposition ou dire Mesdames et Messieurs, les conseillers de droite, rejoignez-nous dans la contestation, ce n'est pas ma position. Je considère que la gauche et la droite, ce n'est pas pareil et que nous avons comme tâche, nous les gens de gauche, de lancer un appel au gouvernement pour lui dire : - Ecoutez ! il est peut-être encore temps de changer de cap. »

M. le Maire : « Je partage ce que vous dites, le titre des « Echos » d'aujourd'hui : « c'est les défis de la croissance 0 », recul de 0,3% du PIB au 4^{ème} trimestre, croissance nulle sur l'ensemble de 2012. »

Les logements dont je parlais tout à l'heure, voilà un vrai problème. Les ventes des promoteurs sont au plus bas depuis 1996, je le dis en souriant parce que M. CHEVALIER, à un repas près, ne m'est pas totalement antipathique. Si je parle du logement en présence de personnes dont les oreilles doivent siffler ici, c'est qu'il y a un vrai sujet. Quand on aura moins de 300 000 logements construits en France vous verrez que, y compris sur Draveil, on n'aura plus 650 demandes mais 750 ou 800. Quand les allocations seront supprimées, quand les retraites seront touchées, vous verrez que le budget du CCAS éclatera de 10 à 15 %. Ce que je trouve invraisemblable c'est que certaines personnes se retrouvent complètement déconnectées, ce n'est pas pour ça qu'ils avaient voté. Des personnes en toute bonne foi se sont dit : on espère autre chose, vous vous rendez compte aujourd'hui du choc. Pardon ! »

M. BONSIGNORE continue son intervention : « Aujourd'hui sur ce débat d'orientation budgétaire, nous avons à débattre et à échanger sur les orientations que peut prendre Draveil pour l'année 2013. Il ne s'agit pas de voter le budget, il s'agit simplement de discuter des choix, des priorités et des

sommes qui sont affectées. Moi, je fais un constat et voyez-vous je suis arrivé sans à priori et je reprends la remarque faite à M. MONFRAY lors de la commission des finances : des choses aujourd'hui se font dans la ville, on répare des voiries, on refait des salles, on inscrit le GVT (il ne peut être question de baisser les salaires du personnel), on accorde même une petite prime de 15€ et on peut discuter de la somme, mais tout est bon à prendre pour des gens qui ont des petits salaires et je voterai cela sans aucun problème. Mais quand on regarde le budget tant en investissement qu'en fonctionnement, deux propositions peuvent être faites : lorsque la droite était au gouvernement vous mainteniez la pression fiscale, vous diminuiez l'endettement et vous inscriviez au budget un tas de réalisations profitables au draveillois. Je reprends à quelques virgules près vos propos. Aujourd'hui, la gauche est au gouvernement, les socialistes y sont majoritaires. Les dotations d'Etat sont en baisse, les dotations de Conseil Général pour des raisons que j'ai déjà commentées subissent la résultante d'une politique précédente qui fait qu'aujourd'hui, la collectivité se trouve démunie d'un certain nombre de recettes et se voit obligée de prendre des décisions que je n'approuve pas. Certains de nos élus au Conseil Général aujourd'hui bon gré mal gré ne se privent pas de faire des déclarations disant qu'il y a peut être d'autres choses à faire, d'autres efforts à faire, une autre façon de gérer les choses, notamment, pour aller chercher de l'argent parce que malgré tout je pense que de l'argent il y en a, je ne dirais pas que pour financer les retraites, il faut aller chercher dans les fonds de pension américain parce qu'effectivement c'est un peu compliqué d'aller les chercher aux Etats-Unis. Mais quand on voit les bénéficiaires de l'industrie pharmaceutique, des assurances et des banques, qui se chiffrent en milliards d'euros, en prélevant 0,05% comme le proposait mon association d'élus, cela suffirait largement pour financer le déficit de la sécu et de la dotation aux communes. Dans le contexte actuel, on réalise des choses à Draveil, on maintient la pression fiscale, on réduit l'endettement donc je vais vous dire en forme de boutade mais cela n'en est pas vraiment une car la situation est trop grave : de quoi vous plaignez vous ? Quelque soit le gouvernement en place de toutes les façons vous avez une politique de gestion indiscutable puisque vous réduisez la pression fiscale (tant mieux on ne paye pas d'impôts enfin pas plus qu'il n'en faut), vous résorbez l'endettement, on ne va donc pas devoir payer pour rembourser la dette. On aurait peut-être pu en faire plus mais je me demande ce que vous auriez fait si le gouvernement avait appliqué une politique de croissance et nous avait donné davantage d'argent.

Donc je vais vous faire deux propositions. Sur les choix opérés, on regardera au moment des commissions préparatoires à l'établissement du budget. Je suis impatient d'avoir le compte administratif pour regarder ce qui avait été inscrit et non réalisé, il faudra en faire l'analyse comme je le dis chaque année, pourquoi inscrire des choses si on ne les réalise pas ou à contrario faire des dépenses supplémentaires sur des choses qui n'étaient pas prévues. Aussi, autant il me paraît nécessaire d'avoir un contrôle vidéo de la circulation pour regarder s'il y a des infractions, autant ailleurs on fait un peu de la réponse sécuritaire et je ne suis pas certain du bien fondé d'autant plus que vous ne nous donnez pas la liste des emplacements. Figurez-vous que pour des raisons professionnelles cet après-midi j'ai regardé le site d'une ville de province et le maire U.D.I. donne la liste de tous les emplacements où sont installés des caméras sur la ville.

Je vous fais donc la première proposition suivante : face aux 205 000€ inscrits pour les caméras, on a une baisse de la dotation d'Etat puisque l'on a que 50 000€ de recettes. Je vous propose de supprimer cette somme et de la réaffecter ailleurs. Si vous voulez des propositions je vous les transmets dès demain.

Comme seconde proposition, je pense qu'il serait bien que vous nous présentiez deux budgets. C'est en général ce que font les maires communistes mais si vous le faites, je vous promets que je ne vous taxerai pas de plagiat. Le premier budget serait un budget réel mettant en parallèle les recettes et les dépenses que l'on peut supporter avec ces recettes.

Le deuxième budget serait un budget de lutte. On dirait voilà ce qu'il faut obtenir, ce que l'on va exiger du gouvernement. Un budget de lutte pour souligner ce dont Draveil a besoin, les dépenses qui doivent être engagées pour répondre réellement aux besoins de sa population.

Merci de m'avoir écouté. »

M. le Maire répond : « Je vous en prie, merci à vous. Vous avez dit des choses que je partage à 90% et vos deux propositions ne m'ont pas choqué. La liste des caméras vous y avez accès quand vous voulez, comme élu bien sûr.

L'idée du deuxième budget, je veux bien. On dit : « voilà les priorités que je dégage sur une base de moyens constants - ce que disait Mme JOURNAL tout à l'heure -. C'est évident que si l'on avait, par exemple, dans le domaine social plus de moyens on ferait plus. On fait en fonction de ce dont on

dispose et c'est bien le fond du sujet. En tous cas, j'en conclus sur ce débat en vous disant que c'est un débat budgétaire, l'intérêt est qu'il soit nourri. C'est un débat sérieux et je vous remercie de votre intervention. Moi, je vous fais une contre proposition : Faites moi une proposition dans le budget qui soit une proposition sérieuse, je ne dis pas que les caméras ce n'est pas sérieux, je suis en désaccord avec vous sur ce point mais identifiez un besoin réel. Il ne s'agit pas d'interchanger une rue pour une autre, les commissions sont là pour trancher. Si, en revanche, vous avez le sentiment, comme Mme JOURNEL l'a très intelligemment suggéré tout à l'heure, qu'il y a quelque chose que l'on pourrait faire en plus, moi, je suis tout à fait prêt à l'entendre et à voir si je peux dégager des moyens à fiscalité constante pour le financer ou voir un redéploiement en vous en attribuant la paternité. Cela ne me gêne absolument pas de faire un budget qui soit nourri par des membres de l'opposition. En revanche, M. CHEVALIER vous venez me voir discrètement dans mon bureau avec le rédacteur de la fiche et je l'éclaire, il la rédige à nouveau et vous la relisez et comme ça tout est réglé.»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE des orientations du budget primitif 2013 présentées par Monsieur le Maire.

DELIBERATION N°13 02 002 : COMMISSIONS MUNICIPALES / MODIFICATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 30 voix POUR

4 Abstentions : Mme JOURNEL, M. GRUBER, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

DESIGNE Mme LEVIEUX comme membre et Vice-Présidente déléguée à l'animation de la Commission Petite Enfance en remplacement de Mme Catherine DIDELOT ; **DIT** que la commission Petite Enfance se présente dorénavant comme suit :

- M. LEVIEUX
- C. DIDELOT
- P. LE CORRE
- T. MANANDHAR
- A. EL KHABLI
- S.CHEVALIER

Pour toutes les autres commissions aucun changement n'a été apporté.

DELIBERATION N° 13 02 003 : ADHESION DE NOUVELLES COLLECTIVITES AU SYAGE PAR LA COMPETENCE « MISE EN ŒUVRE DU SAGE »

Mme JOURNEL intervient sans micro

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 33 voix POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

DONNE un avis favorable à l'adhésion des communes de Châteaubleau, Courtomer, Hautefeuille, Lumigny-Neslès-Ourmeaux, Plessis-Feu-Assoux, Touquin, Verneuil l'Etang et de la Communauté de Communes de la Brie Centrale au **Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux** du bassins versant de l'Yerres (SyAGE) pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE »

DELIBERATION N°13 02 004 : CESSION DE LA PARCELLE BK 51, 35 RUE DE L'INDUSTRIE

Dans la mesure où il a été expliqué en commission d'urbanisme que la plus grande partie de la parcelle permettra à l'acheteur d'augmenter sa surface de pâture pour les chevaux M GRUBER, se demande comment alors se fera l'accès piétons et cyclistes depuis la rue Waldeck Rousseau jusqu'à la forêt de Sénart alors que le prolongement de la parcelle BI 3 qui part d'en face du château des Bergeries jusqu'au 35 rue de l'industrie permettrait d'offrir ce passage grâce à une petite bande de terrain. Il dit ne pas comprendre cette transaction.

Mme BOUBY répond que le but est de vendre un terrain qui n'est d'aucune utilité à la Ville. Pour elle la parcelle BK 51 située entre la BI 3 et la BK26 coupe le passage vers la forêt et après sa cession, on pourra emprunter la BI 3, la BK 51 puis la BK 26 pour rejoindre la forêt de Sénart en partant de la rue Waldeck Rousseau.

M. GRUBER dit que sur les plans la BI 3 va jusqu'au 35 rue de l'industrie et qu'à partir de cette lecture, l'explication donnée n'est pas compréhensible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 32 voix POUR

2 Abstentions : M. GRUBER, Mme SOROLLA

APPROUVE la vente à la SCI MAINVILLE, représentée par Monsieur et Madame Henri GUEGUEN demeurant 18 rue Henri Pinson à ATHIS-MONS – 91200, de la parcelle cadastrée BK 51, d'une superficie d'environ 1731 m², sise 35 rue de l'Industrie, au prix de 30 000 euros HT, sous la condition essentielle ayant déterminé le consentement de la Commune de DRAVEIL pour la présente vente, de l'engagement exprès et irrévocable de La SCI MAINVILLE à constituer une servitude perpétuelle de passage public réservé aux piétons, cyclistes et cavaliers leur permettant de joindre la rue Waldeck Rousseau à la Forêt de Sénart et réciproquement, **ABROGE TOTALEMENT** les dispositions de la délibération en date du 5 juillet 2012 n°12.07 033 portant décision de la cession de la parcelle cadastrée BK 51, sise 35 rue de l'Industrie, **-DIT** que cette parcelle doit conserver sa vocation d'espace vert, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes à intervenir qui matérialiseront cette cession (promesse de vente et vente), **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs, **DIT** que cette cession sera constatée par acte notarié, **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié y afférent.

DELIBERATION N° 13 02 005 : AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE SUR LA PARCELLE CADASTREE BC238 SITUEE 97BIS BD H. BARBUSSE

Mme SOROLLA demande quel est le bâtiment concerné ?

M. PRIVAT répond qu'il s'agit du bâtiment du CCAS, service chargé de la gestion de l'action sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de Déclaration Préalable pour la réhabilitation de la toiture du CCAS sur la parcelle cadastrée BC 238 située au 97 bis boulevard Henri Barbusse.

DELIBERATION N° 13 02 006 : CLASSES DE DECOUVERTE 2013 / QUOTIENTS ET PARTICIPATIONS POUR 2 LOTS RELANCES

Mme JOURNEL évoque la réduction accordée pour les familles monoparentales, et dit ne pas comprendre dans la mesure où des réductions devraient s'appliquer uniquement sur un coefficient par rapport aux revenus. Elle trouve caricatural de dire qu'une situation familiale est le signe d'une difficulté financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs usagers en fonction du quotient familial, **APPROUVE** les réductions applicables, **DIT** que les familles auront la possibilité de régler leur participation en trois fois, selon un échéancier fixé d'un commun accord avec le service Enfance, **DIT** que la Ville émettra un titre de recettes à l'ordre du contentieux du trésor public de Draveil, un mois après le terme de l'échéancier fixé, en cas de non-respect de celui-ci, une fois les voies de recouvrement amiable épuisées, **DIT** que les familles pourront prétendre au remboursement de leur participation en cas d'hospitalisation, de maladie ou de radiation scolaire conditionné à la présentation d'un justificatif, **AUTORISE** le Maire à procéder au remboursement, **DIT** que ces recettes seront imputées sur le budget 2013 et perçues sur la régie de recettes dénommée Régie de recettes du service Enfance.

DELIBERATION N°13 02 007 : REPORT DE LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES

M. GRISAUD rappelle la grogne qui perdure dans les écoles depuis quelques années. Aussi, pour lui ce n'est pas contre la seule réforme du ministre Peillon que la colère éclate mais aussi parce que sous la Présidence de N. Sarkozy, en 2008, est intervenue la suppression d'une demi-journée d'école sous le faux prétexte de dégager des heures d'enseignement destinées au soutien scolaire en surchargeant les journées des élèves prétexte à la suppression massive des postes d'enseignants spécialisés RASED.

Avec la majorité actuelle, il constate que le projet de réforme risque d'aggraver les conditions de travail des enseignants et des personnels sans compensation financière car bien au contraire le gel des salaires est maintenu, sans embauche véritable puisque les rares embauches prévues concernent de nouveaux dispositifs telle que la scolarisation des deux ans mais en aucun cas des embauches visant une réduction réelle des effectifs dans les classes.

Il dit que la réforme proposée est une réforme sans moyen, sans effectif. Il précise que le choix du mercredi alourdirait la semaine des enfants, que l'allongement de la pause du midi imposerait la même amplitude horaire aux personnels et aux enfants et reporterait certains enseignements en fin de journée, là où la fatigue est la plus grande. Enfin, cette réforme, onéreuse pour les collectivités va augmenter l'injustice entre communes riches et communes pauvres, ce qui pour lui est un comble.

Pour conclure, il dit qu'il votera contre l'application de cette réforme en solidarité avec les personnels enseignants et les agents qui viennent de se mobiliser et contre le mépris affiché de la gauche gouvernementale.

M. CHEVALIER dit ne pas partager l'avis de M. GRISAUD et souhaiter le report à 2014 pour éviter d'agir dans la précipitation. Il dit préférer qu'elle se fasse aux termes d'une concertation avec la communauté éducative, les parents d'élèves, les conseils des écoles.

M. LEVASSEUR intervient pour dire : « On est dans la droite ligne des élections présidentielles. C'est un déni total de la réalité, on se fout de tout, je vous reproche le manque de vision et de cohérence. L'année prochaine, ce sont les élections municipales, et tout à l'heure lors du DOB, je n'ai rien entendu sur l'aspect fiscal qui est quand même un point important puisque maintenant on va même taxer les allocations. Est-ce une politique de croissance ? Sachez qu'il y a des gens qui ne sont pas d'accord avec ce que vous dites, j'en fais partie, il y en a d'autres aussi qui sont de votre majorité et qui ne sont pas d'accord avec vous. Quand j'entends ce que vous dites, je me demande si vous réalisez ce qui se passe. Il ne s'agit plus seulement de lire des fiches mais de regarder ce qui se passe. Si on disait « *il pleut à Londres* », vous diriez quand même « non » même si Londres était sous la flotte, je suis atterré. »

M. BONSIGNORE dit être pour le report de cette mesure pour toutes les raisons évoquées par la droite comme par la gauche et constate aujourd'hui des positions contradictoires puisque que la FCPE est d'accord pour que la mesure soit appliquée. Aussi, il demande simplement que la municipalité accepte d'organiser un débat public sur cette question, un débat paritaire animé par un journaliste et non un membre de la municipalité où Mme DE RUIDIAZ et M. le Maire pourraient s'exprimer de la même façon que d'autres élus ou que d'autres représentants d'organisation afin que les draveillois y voient clairs. Il dit qu'il votera pour le report.

M. GRUBER dit que s'il y va de l'intérêt de l'enfant, il faut envisager une concertation élargie à tous les acteurs ou si c'est l'intérêt économique qui prime, il faut chercher les économies ailleurs, il s'agit de faire des choix politiques.

Mme DE RUIDIAZ intervient pour préciser que la FCPE nationale qui a émis un avis favorable mais que la FCPE départementale est contre la mise en place de cette réforme. Puis, elle précise que les enseignants sont contre cette réforme et que bien entendu une concertation va être proposée.

M. le Maire rappelle qu'avec la réforme de 2008 on a pu s'apercevoir qu'il y a un surplus de travail et de fatigue pour les enfants et que le processus de modification avait été engagé avant l'élection présidentielle dans le cadre d'une concertation élargie avec l'ensemble des partenaires. Il dit que l'opposition aujourd'hui existe face à la réforme proposée parce que cette concertation n'a pas eu lieu au niveau national. Il propose sur Draveil d'en reporter la mise en place puisque les parents d'élèves,

les professeurs des écoles, la FCPE et les élus sont pour le report, ce qui laissera le temps à Mme DE RUIDIAZ de mener une concertation aussi ouverte et large que possible. Il dit aussi qu'il participera au débat avec l'esprit le plus constructif qui soit même si cette réforme s'annonce extrêmement onéreuse. Cela coûtera vraisemblablement environ 700 000€uros à la commune. Puis, il précise à l'attention de M. GRUBER qu'il est toujours possible de supprimer les caméras ou de supprimer la réfection d'une rue sauf que les piétons qui emprunteront la rue signaleront qu'elle n'a pas été refaite et que dans les quartiers comme c'est le cas actuellement où des événements se produisent, les habitants demanderont l'installation d'une caméra de surveillance. Malgré tout pour lui, l'essentiel est de trouver le moyen d'établir des rythmes scolaires adaptés pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions sachant que cela coûtera extrêmement cher.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le report de la réforme des rythmes scolaires de l'année scolaire 2013-2014.

DELIBERATION N°13 02 008 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée :

Suite au recrutement par voie de détachement d'un infirmier en soins généraux de classe normale – titulaire - en remplacement d'un agent non titulaire :

- sur la création d'un emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale- titulaire -
- sur la suppression d'un emploi d'infirmier non titulaire.

Suite à la réussite d'un agent au concours d'ingénieur Territorial :

- sur la création d'un emploi d'Ingénieur Territorial – titulaire -
- sur la suppression d'un emploi de Technicien Principal de 1ère classe - titulaire-

DELIBERATION N°13 02 009 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Mme DE RUIDIAZ présente le dossier et évoque les modifications intervenues suite au CTP et à la commission des affaires scolaires telles que, pour la prime d'évaluation annuelle, l'inversion des paragraphes concernant les critères d'éligibilité et le montant de la prime, le retrait du critère « accidents du travail » et la possibilité de déroger après saisine de la commission au critère d'exclusion pour les agents ayant plus de quatorze jours d'absence pour maladie.

M. GRISAUD donne une explication de vote car lors de la mise en place de la prime d'évaluation annuelle les élus de l'organisation majoritaire du CTP ont voté contre cette prime d'évaluation annuelle en estimant le côté discutable de l'évaluation des agents mais comme il est précisé que la prime sera attribuée à l'ensemble des agents et que certaines demandes de modifications ont été acceptées, il dit qu'il s'abstiendra sur l'ensemble de la délibération

M. BONSIGNORE dit que l'on peut discuter du bien fondé de cette prime mais comme elle est pour tout le monde et que les agents seront contents de l'avoir, il n'ouvrira pas ce débat.

Par contre, il dit que la commission a souhaité remplacer le vocable utilisé par prime d'assiduité de façon à ne pas entrer en contradiction avec le fait que l'on parle d'évaluation et il retient que dans la mesure où il a été accepté que certains cas particuliers puissent être examinés par la commission avec possibilité dérogatoire et enfin que les syndicats du CTP ont voté Pour suite à l'acceptation de la suppression pour les accidents du travail, il ne s'opposera pas à cette modification.

M. le Maire clôture le débat en disant qu'il a voulu faire un geste social à l'égard du personnel pour compenser le gel du point d'indice pour la 3^{ème} année consécutive par l'Etat. Il dit ensuite que M. GRISAUD a raison quand il évoque le gel du point d'indice par l'ancienne majorité mais il précise que

le choix avait été fait avec la perspective du 1 sur 2 pour le départ à la retraite. Il dit que cela correspond à 0,3% d'augmentation de la valeur du point d'indice, et que c'est une mesure pérenne, il ne s'agit pas d'une prime exceptionnelle, les 15 €uros entrent dans la rémunération de tous les agents titulaires ou pas à partir de cette année et c'est un engagement sur lequel il ne fléchira pas. Il tient à souligner faire partie de ceux qui considèrent que le dispositif de la PFR mis en place par lui-même il y a deux ou trois ans était un bon système et continue de penser qu'un agent assumant une charge supplémentaire de travail par rapport à ses collègues a droit à un petit quelque chose supplémentaire. Pouvoir donner une prime en fonction des résultats par service ou par individu lui paraît approprié.

Mme JOURNEL dit avoir la même position que M. GRISAUD et qu'elle s'abstiendra.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 30 voix POUR

4 Abstentions : M. GRUBER, Mme JOURNEL, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

DECIDE d'adopter la mise en place d'une prime exceptionnelle et d'une prime d'évaluation annuelle, **DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet pour l'année entière et jusqu'à délibération contraire.

DELIBERATION N°13 02 010 : MOTION PROPOSEE PAR M. BONSIGNORE SUR LE MARIAGE POUR TOUS

« Considérant qu'il n'est pas acceptable que d'aucuns s'abritent derrière une prétendue éthique, ou pire cachent leur homophobie derrière une "crainte" de soi-disant "commerce de maternité" pour justifier leur opposition aveugle à ce que notre pays accepte que deux personnes qui s'aiment, quel que soit leur sexe, puissent s'unir devant un maire républicain ou son représentant,

Considérant que Draveil devrait être déclarée "*ville de l'union pour toutes et tous*",

Considérant le refus de toute sorte d'obscurantisme survivant de thèses nauséabondes enfouies depuis longtemps dans les poubelles de notre histoire.

Considérant qu'au nom de notre République, il faut déclarer uni-e-s par l'amour toutes celles et ceux qui le souhaitent.»

M. le Maire évoque un vote de conscience et précise la position de la majorité municipale :

« 1 – la loi sera appliquée à Draveil quoiqu'il en soit

2 –si deux personnes de même sexe sollicitent un membre de l'opposition pour célébrer leur mariage, je donnerai une délégation, comme je le fais aujourd'hui, pour les mariages hétérosexuels.

3 – Nous partageons parfaitement votre approche pour dire tout le mépris que nous pouvons ressentir à l'égard de l'homophobie.

Le problème n'est pas celui de l'homophobie, le problème est celui de l'adoption. Sachez qu'une grande partie de celles et ceux qui sont autour de cette table peuvent avoir le sentiment que l'on aurait pu éviter ce débat si ce n'est pour des questions de provocation politicienne que même sur une fiche, on n'ose pas écrire. On pouvait parfaitement avoir un pacte civil ou un pacs ajusté sur les problèmes de succession et sur les problèmes de fiscalité pour un même résultat. Vous avez parfaitement résumé les choses, je comprends que vous disiez cela et je pense que vous comprenez que pour moi le symbole du mariage, y compris républicain, soit sacré au sens laïque du terme. Ce que je veux dire c'est que je partage parfaitement votre approche de cette détestation de l'homophobie. On a vu en particulier, à Draveil, fleurir un petit papier auquel nul d'entre nous n'a souhaité répondre avec les noms de l'extrémisme qui était là pour l'illustrer.

C'est un extrémisme que je suis mieux placé que quiconque pour dire que je le combats et ce sont des petites opérations politiciennes qui cachent en général des propos de fin de repas bien arrosés. Le vrai problème se pose par rapport à la question de l'adoption et de l'adoption plénière. Pour le reste, c'est une question de conscience.»

M. GIOVANNACCI : « Le gouvernement actuel oriente sa politique sur des problèmes sociétaux. Moi, je ne suis pas pour le mariage, j'aurais été pour un « pacs amélioré », donnant les mêmes droits aux homosexuels (les) qu'aux autres. Donc moi, j'aurais été effectivement pour un contrat d'union civile qui aurait permis de ne pas diviser les gens sur des problèmes sociétaux. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 5 voix POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

28 Contre : M. TRON, M. PRIVAT, Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. MONFRAY, Mme DE YOUNGMEISTER, M. BATTISTI, Mme BOUBY, Mme LEVIEUX, M. DESPOUY, Mme ARNAUD, M. GIOVANNACCI, M. ARFI, M. DESAULLE, Mme MANANDHAR, M. BARRANCO, M. LEVASSEUR, M. PHILIPPE, M. EL-KHABLI, Mme BERSEILLE, Mme ADELAIDE, M. LALANNE, M. BOURDEAU, Mme BOUVET, M. SIAUGUE, Mme GRUEL représentée par M. PRIVAT, Mme DIDELOT représentée par Mme DE YOUNGMEISTER, Mme BOURCHET représentée par M. BOURDEAU, M. LE CORRE représenté par Mme LEVIEUX

La Motion pour déclarer Draveil Ville de l'union pour toutes et pour tous n'est pas approuvée par le Conseil Municipal.

La séance du conseil est levée à 22 h 20

Georges TRON
Maire de Draveil

*Les délibérations et comptes-rendus sont consultables en Mairie, au
Secrétariat Général, aux heures d'ouverture des bureaux.*